

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat 2023-2025



Communauté de Communes Vie et Boulogne

Service Habitat

24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 08 62
habitat@vieetboulogne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans la continuité de l'OPAH-PTREH 2020-2022, les objectifs de l'OPAH-PTREH 2023-2025 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB), avec volet Renouvellement Urbain pour le centre-bourg d'Aizenay, sont les suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Améliorer la performance énergétique des logements ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Produire (en réhabilitation) des logements locatifs à loyers conventionnés ;
- Adapter les logements à la perte d'autonomie d'une personne âgée, à mobilité réduite ou handicapée ;
- Résorber le parc de logements vacants ;
- Aider à l'accession à la propriété.

Dans cette perspective, la collectivité a souhaité accompagner les propriétaires du territoire sur le plan administratif, technique, mais aussi financier. Pour une meilleure lisibilité dans le couplage OPAH- PTREH, un guichet unique de l'habitat est mis en place. Celui-ci est labellisé Espace Conseil France Rénov (ECFR). L'ensemble des prestations d'accompagnement sont par ailleurs réalisées en régie, et la CCVB est agréée « Mon Accompagnateur Rénov » (MAR)

Un dispositif d'aides sur fonds propres de la Communauté de Communes a été défini.

Ces aides à l'habitat seront octroyées aux habitants :

- en complément de subventions d'autres organismes partenaires (Agence Nationale de l'Habitat - ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional...) pour renforcer l'action sur certaines priorités ;
- pour des projets non aidés par l'ANAH pour répondre à des problématiques propres au territoire, notamment la rénovation énergétique (PTREH).

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires occupants, Propriétaires bailleurs.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions de l'ANAH, convention SyDEV, règlement d'octroi CCVB.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat/ANAH, Conseil départemental de la Vendée, Région Pays de la Loire, SyDEV,.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget prévisionnel 2024 : Objectif de 121 logements à rénover pour 140 000 € d'aides directes de la CCVB.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

OPAH-PTREH 2020-2022 : 451 rénovations aidées (394 propriétaires occupants dont 126 pour des travaux d'adaptation + 57 logements locatifs)

